

COMMUNE DE MARQUILLIES

Service
de repas
à domicile

Le guide du C.C.A.S.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Aide
sociale du
Département

Aides
d'urgence

Aide
aux personnes
âgées ou
dépendantes

Le logement
social





Le Centre Communal d'Action Sociale

Il est un établissement administratif public. Présidé par le Maire de la commune et géré par un Conseil d'Administration composé de 15 membres. Hormis le Président, il y a deux collèges au sein du CA, sept membres issus du Conseil Municipal et sept personnalités extérieures nommées par le Maire.

Le rôle du CCAS

Les CCAS sont conçus pour veiller à la bonne accessibilité des aides sociales en général et aussi prendre des initiatives au niveau local afin de lutter contre l'exclusion et soutenir les populations les plus fragiles.

Le CCAS possède une double fonction, accompagner l'attribution de l'aide sociale légale: instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives et dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire, micro-crédits...).

Les compétences du CCAS se limitent au seul territoire de la commune.

Le fonctionnement du CCAS

Le CCAS dispose d'un budget alimenté essentiellement par la subvention de la commune de Marquillies, les autres ressources proviennent des loyers des fermages pour les terres agricoles dont il est propriétaire et des dons reçus des particuliers ou des associations. Ce budget est voté annuellement par le Conseil d'Administration.

- ✓ Si vous souhaitez solliciter une intervention du Centre Communal d'Action Sociale, vous devez adresser un courriel à la mairie : mairiemarquillies@marquillies.com ou prendre contact par téléphone au **03 20 29 00 09**.

Le CCAS, hormis sa spécificité sociale souhaite également impulser d'autres actions de sensibilisation en direction des habitants/es de la commune sur divers sujets sociétaux, sanitaires ou autres...

Le Président,
Éric BOCQUET



LES SERVICES PROPOSÉS :

Un service de repas à domicile



Chacun et chacune peut se faire livrer des repas à domicile tous les jours de la semaine à l'exception du dimanche (le repas est livré la veille avec celui du samedi).

Le CCAS a passé une convention avec un organisme de Noyelles-sous-Lens, le «**CIASFPA. Repas**».

Neuf menus sont proposés, au choix : deux menus régime, un menu mixé, deux menus traiteurs... Le coût du repas est de 10,90 euros, le CCAS participe à hauteur de 4,80 euros, le coût à charge de l'utilisateur se monte donc à 6,10 euros.

Depuis cette nouveauté mise en place par le CCAS en 2024, plusieurs marquillois en bénéficient, ce service semble donner entière satisfaction aux usagers de la commune.

► Le «**CIASFPA. Repas**» c'est aussi des prestations de jardinage et de petits travaux sur demande, service drive avec livraison de courses au domicile.

Plus d'infos sur :
marquillies.com/mairie/ccas/



LES SERVICES PROPOSÉS :

Les aides d'urgence

Face aux situations de difficultés exceptionnelles, le CCAS peut vous accompagner pour des aides ponctuelles directes limitées (Secours financiers, micro-crédits).

Il permet aussi l'orientation vers des dispositifs d'aide alimentaire (Restos du Cœur, épicerie solidaire SOLEPI de Hantay)...



LES SERVICES PROPOSÉS :

L'aide sociale du Département

L'Unité Territoriale de Prévention d'Action Sociale (UTPAS) est située à La Bassée. Elle est constituée d'une équipe de professionnels disponibles pour vous aider à rechercher les réponses adaptées à votre situation : relations avec les administrations, conseils et aides dans la gestion de votre vie quotidienne, événements familiaux, prévention et protection des personnes vulnérables, insertion sociale et professionnelle, logement, santé.



Contact
téléphonique :
03 59 73 90 00



► Le CAMION BLEU FRANCE SERVICES

Le camion Bleu France Services vient à la rencontre des habitants pour les aider dans leurs démarches administratives.

INFOS EN MAIRIE

Le logement social



Les trois bailleurs sociaux LMH, SIA et Tisserin Habitat disposent d'un certain nombre de logements locatifs sur Marquillies.

Le CCAS peut vous accompagner dans la constitution et le suivi des dossiers de demandes des logements. Les attributions sont soumises à différents critères objectifs, la commune peut soumettre les dossiers des demandeurs locaux.

Le CCAS est associé aux commissions d'attribution mais elle n'est pas la seule décisionnaire (y siègent le bailleur, le CCAS et les représentants des associations de locataires).



LES SERVICES PROPOSÉS :

L'aide aux personnes âgées ou dépendantes



Notre territoire compte plusieurs prestataires compétents dans le domaine du maintien à domicile.

L'ADMR

C'est une association loi 1901, l'aide à domicile en milieu rural des Weppes. Elle tend à favoriser le maintien à domicile, avec une aide et un accompagnement personnalisé.

Son siège : ADMR des Weppes
436 Boulevard Victor Hugo
59134 Fournes-en-Weppes

Tél: 03 20 50 32 85

Mail : contact-fournes-en-weppes@fede59.admr.org

La Croix Rouge Française

Implantée à Fournes-en-Weppes. Elle propose des hébergements temporaires, y compris dans les cas d'urgence, avec un accompagnement médical.

Adresse : CRF
700 rue Faidherbe
59134 Fournes-en-Weppes
Tél: 03 20 44 08 50

« Silver Home »


Spécialisée dans le service d'aide à la personne, ses bureaux sont installés à Sainghin-en-Weppes. Pour faire face aux besoins du quotidien (aide-ménagère, aide à la mobilité, préparation des repas à domicile).

Adresse : Centre Duban
127 rue Gambetta
59184 Sainghin-en-Weppes
Tél: 03 20 96 89 22

Mail : contact@silverhomeservices.fr

Contactez-nous !



E-mail : mairiemarquillies@marquillies.com | site : www.marquillies.com  facebook.com/Marquillies